



La Ville de Joigny vous informe

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Joigny, jeudi 11 juillet 2024

Joigny célèbre le 80^e anniversaire de sa Libération, samedi 24 et dimanche 25 août 2024

Le 22 août 1944, Joigny est libérée sans combats par les troisième et quatrième compagnies du groupe jovinien Bayard. Le commandant Herbin prend alors le commandement de la place.

Le 24 août en fin d'après-midi, trois jeeps de l'armée américaine en reconnaissance prennent contact avec le groupe Bayard.

Le 25 août au matin, le 134^e régiment d'infanterie de la 35^e division d'infanterie arrive à Joigny et installe son PC à la mairie. Il est accueilli chaleureusement par la population.

Après quatre années d'occupation, de privations, d'oppression... dans la liesse, Joigny est administrée par les Forces Françaises de la Résistance.

Pour célébrer ce 80^e anniversaire, la Ville de Joigny organise avec le concours de l'Amicale du Groupement Jovinien Bayard un grand week-end d'animations, samedi 24 et dimanche 25 août 2024.

- **Samedi 24 août**

11h30 | Inauguration, au parc du Chapeau, de la reconstitution d'un campement militaire avec exposition de véhicules et d'armements d'époque puis, à l'école Albert-Garnier, d'une exposition de photos sur la Libération de Joigny, du Jovinien et dans l'Yonne ;

19h | Pique-nique de la Libération, au parc du Chapeau. Concert avec le groupe BRS BAND (blues rock et soul). Pique-nique partagé, food-trucks et buvette sur place ;

22h | Grand feu d'artifice, tiré depuis les bords de l'Yonne. Le public prendra place quai de l'Hôpital.

- **Dimanche 25 août**

9h | Hommage aux Résistants joviniens et plus particulièrement aux membres fondateurs et anciens présidents du Groupe Bayard au cimetière de Joigny. Entrée par l'avenue de la Forêt d'Othe ;

12h15 | Cérémonie au monument aux Morts, place du 11 Novembre. Passage d'avions – selon les conditions météorologiques – historique de ce qu'était la Résistance par des figurants et défilé de véhicules militaires d'époque ;

13h30 | Concours de pétanque organisé par l'USJ Boules Lyonnaises, au terrain du Chapeau. Concours en doublette, formule ligue de Bourgogne. Inscription sur place à partir de 13h30 (10€ la doublette).

- **Samedi 24 et dimanche 25 août**

14h30 à 18h | Exposition de photos de la Libération dans le Jovinien et dans l'Yonne au groupe scolaire Albert-Garnier, reconstitution d'un campement militaire, exposition de véhicules et d'armements d'époque au parc du Chapeau, stand pour les jeunes par l'Union nationale des parachutistes.

Une exposition intitulée « Les pires ennemis de la Résistance » est proposée au musée de la Résistance, 5 rue Boffrand à Joigny. Le musée est ouvert les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés de 14h30 à 17h30.

→ **Attention** : des restrictions de circulation et de stationnement seront à prendre en compte. Des déviations seront mises en place. Il faut retenir que :

La circulation sera interdite de 20h à minuit, samedi 24 août, quai du général Leclerc, quai Henri-Ragobert, quai du 1^{er} Dragons, place du 1^{er} RVY, place de l'ex-gare routière, sur le pont Saint-Nicolas, avenue Gambetta, quai de l'Hôpital ;

Le stationnement sera interdit, de 13h à minuit, samedi 24 août, quai de l'Hôpital, chemin de halage (du quai de l'Hôpital au chemin du Ponton), rue Bourdois (du quai de l'Hôpital à la rue Thibault), rue Chaudot (du quai de l'Hôpital à la rue Thibault), avenue Gambetta (entre la rue Thibault et le pont), chemin de la

Guimbarde, quai du Général Leclerc, quai Henri-Ragobert, sur le parking de l'ex-gare routière, quai du 1^{er} Dragons ;

Le stationnement sera interdit, de 13h30 à minuit, samedi 24 août, sur la place du 1^{er} RVY ;

Le stationnement sera interdit, de 8h à minuit, samedi 24 août, chemin de halage, du restaurant Le Tempo au quai du Général-Leclerc ;

Le stationnement des véhicules pourra se faire sur les zones suivantes : avenue de Sully prolongée, parking de la gare sud, parking de la gare nord, allée du Mail et de Villeroy, place Cassini, avenue de Hanover, sur le parking du Chapeau, place du 11-Novembre.

Un parking pour le stationnement des personnes à mobilité réduite sera réservé quai de la Butte.